



---

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

---

**I. Le cadre général du budget**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune de Prévessin-Moëns.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2019, il sera approuvé lors du conseil municipal du 18 février 2020.

A la clôture de l'exercice 2019, le CA du budget principal fait apparaître un résultat global de 4 938 674.51 € se décomposant comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement	:	5 661 380.28 €
Résultat de clôture d'investissement	:	507 431.93 €
Reste à réaliser	:	- 1 230 137.70 €
Résultat cumulé	:	4 938 674.51 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 497 030.56		655 965.04		4 152 995.60
Opération de l'exercice	8 364 258.51	10 528 608.23	4 590 190.21	4 441 657.10	12 954 448.72	14 970 265.33
TOTAUX	8 364 258.51	14 025 638.79	4 590 190.21	5 097 622.14	12 954 448.72	19 123 260.93
Résultat de clôture		5 661 380.28				6 168 812.21
Restes à réaliser			1 965 104.70	734 967.00	1 965 104.70	734 967.00
TOTAUX	8 364 258.51	14 025 638.79	6 555 294.91	5 832 589.14	14 919 553.42	19 858 227.93
RESTULATS DEFINITIFS		5 661 380.28	722 705.77			4 938 674.51

## II. La section de fonctionnement

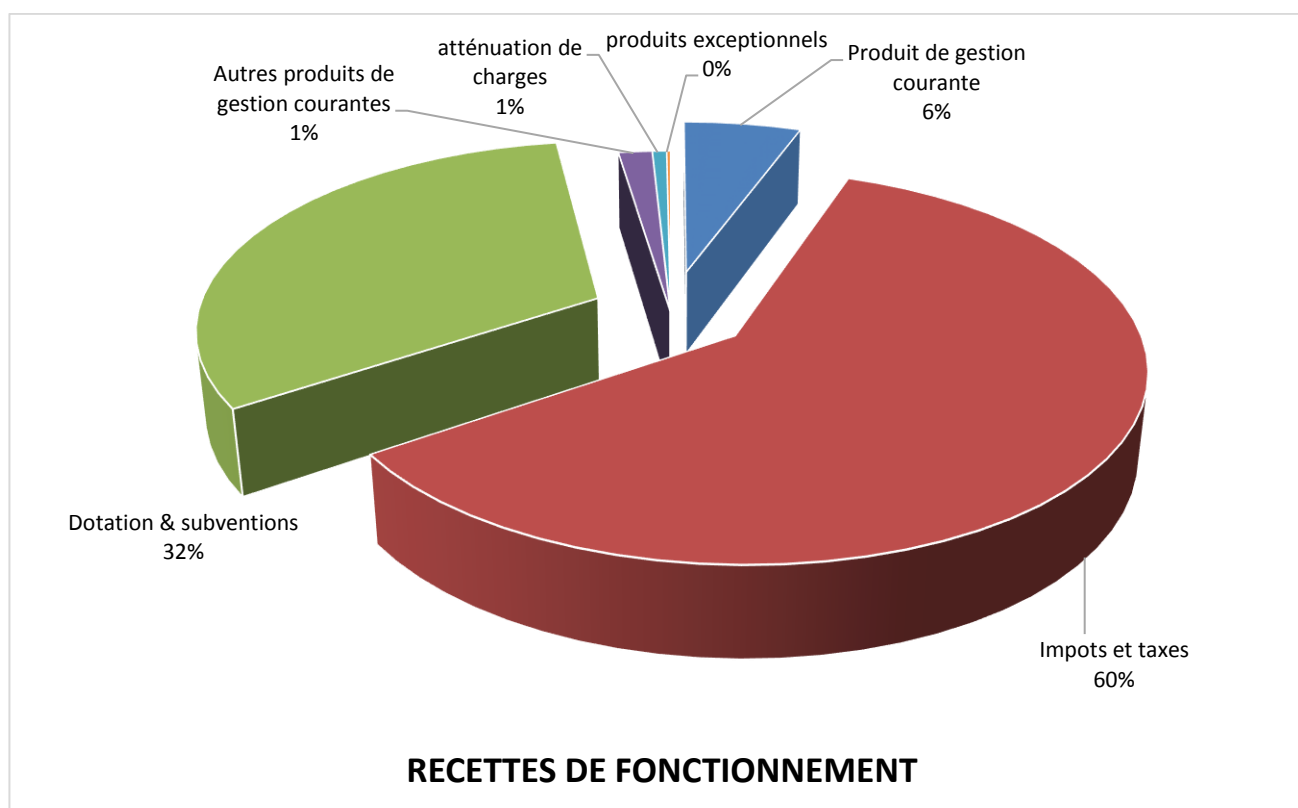
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### A – Les recettes

Les recettes de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 10 528 608.23€.

Elles se répartissent comme suit

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	CA 2019	% Réa
70	Produit de gestion courante	583 000,00	585 245,56	100,39%
73	Impots et taxes	6 130 300,00	6 311 304,06	102,95%
74	Dotation & subventions	3 421 285,00	3 377 699,11	98,73%
75	Autres produits de gestion courantes	145 000,00	163 523,69	112,77%
013	atténuation de charges	42 500,00	69 336,03	163,14%
77	produits exceptionnels	11 000,00	18 575,54	168,87%
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subv)	750,00	2 924,24	389,90%
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>10 333 835,00</b>	<b>10 528 608,23</b>	<b>101,88%</b>
002	Excédent antérieur reporté	3 497 030,56	3 497 030,56	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 830 865,56</b>	<b>14 025 638,79</b>	<b>101,41%</b>



**Chapitre 013 :** il comprend notamment les remboursements de rémunération suite aux arrêts maladie et accident du travail.

**Chapitre 70 :** il concerne les produits des services et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre pour la commune sont les paiements effectués par les familles pour la restauration et le transport scolaire, et les redevances liées aux services culturels (kiosque à musique, car pour l'art).

**Chapitre 73 :** il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Les recettes de ce chapitre représentent 60% des recettes de fonctionnement. Les autres postes importants de recettes sont la Taxe additionnelle aux droits de mutation (780 783.97 € pour 2019), l'Attribution de Compensation versée par la Communauté de communes du Pays de Gex (pour 604 286.00€) en contrepartie du transfert de l'imposition professionnelle communale à la CCPG.

**Chapitre 74 :** il concerne essentiellement les dotations de l'Etat (montant DGF 2019 : 403 108 € en faible baisse par rapport à l'année précédente) et la compensation financière Franco-Genevoise (2 654 262 €) qui elle a subi une hausse de l'ordre de 8 % notamment due à l'augmentation du nombre de frontaliers sur la commune.

**Chapitre 75 :** il concerne les autres produits de gestion courante essentiellement constitués des revenus des locations de salles et bâtiments (château, restaurant, logements)

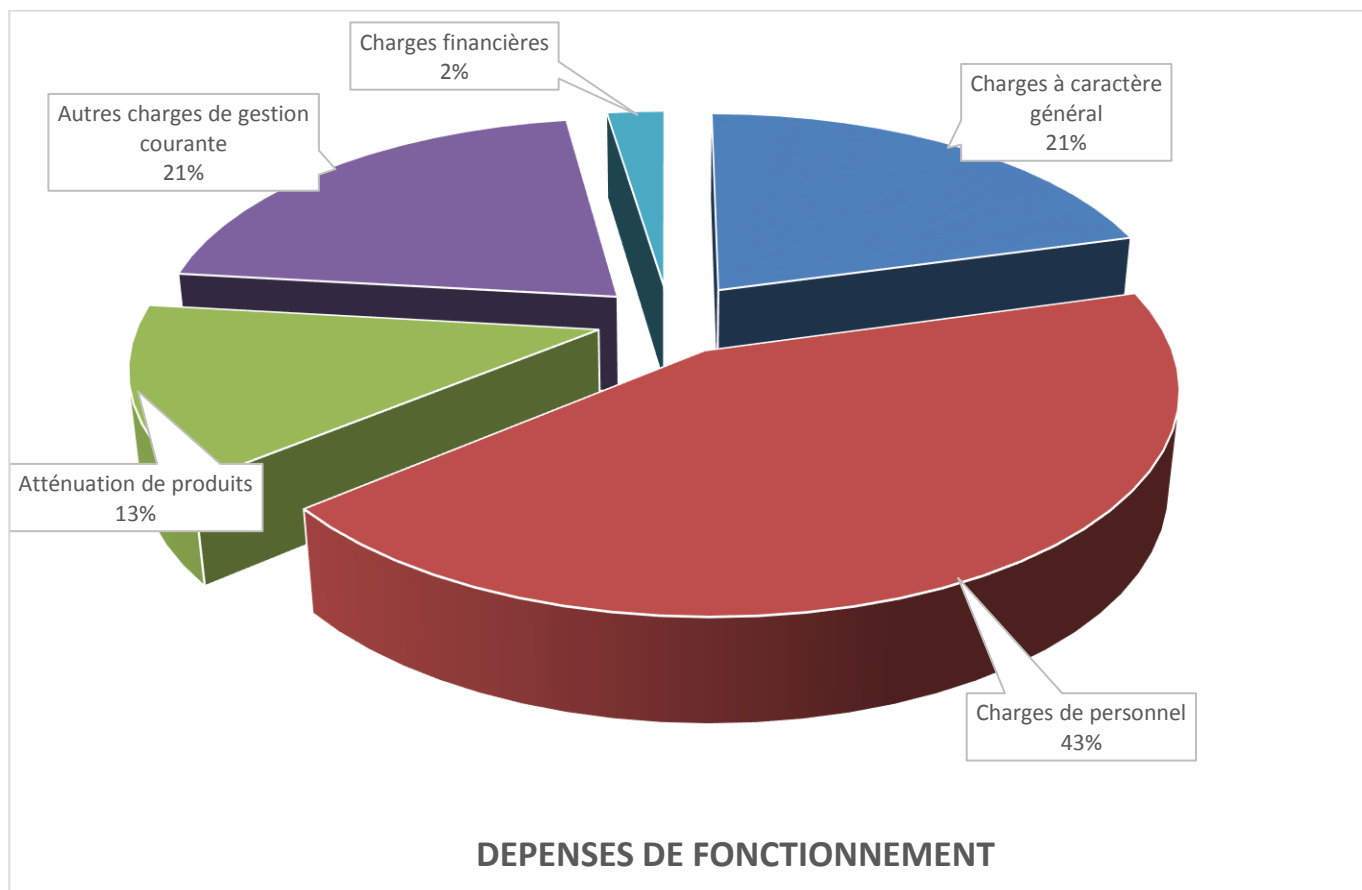
**Chapitre 77 :** chapitre essentiellement alimenté par les remboursements des assurances suite aux sinistres.

## **B – Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 8 364 258.51 €.

Elles se répartissent comme suit

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	CA 2019	% Réa
011	Charges à caractère général	2 070 035,00	1 664 793,49	80,42%
012	Charges de personnel	3 555 000,00	3 490 958,06	98,20%
014	Atténuation de produits	1 047 100,00	1 029 604,12	98,33%
65	Autres charges de gestion courante	1 812 803,00	1 674 314,09	92,36%
66	Charges financières	195 000,00	190 131,34	97,50%
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	1 613,64	12,41%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 692 938,00</b>	<b>8 051 414,74</b>	<b>92,62%</b>
022	Dépenses imprévues	400 000,00		
023	Virement section d'investissement	4 417 927,56		
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	320 000,00	312 843,77	97,76%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>13 830 865,56</b>	<b>8 364 258,51</b>	<b>60,48%</b>



**Chapitre 011 :** il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et services : eau, électricité, chauffage, fournitures, travaux entretien bâtiments voirie et réseaux, assurances ....

**Chapitre 012 :** ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Ce chapitre représente environ 43 % des dépenses de fonctionnement (pour un ratio au niveau national sur la même strate de population de plus de 53%).

Au 31/12/2019 la commune employait 95 agents équivalents à 78.6 temps pleins (dont 1 apprenti et 4.25 agents en accroissement temporaire d'activité)

**Chapitre 014 :** ce chapitre est composé :

- du reversement de la commune au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources), fonds institué lors de la réforme de la taxe professionnelle et auquel la commune reverse plus de 800 000 € par an.
- du FPCI : Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.
- du prélèvement lié à la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU. Prélèvement lié aux nombres de logements sociaux manquants sur la commune.

**Chapitre 65 :** les autres charges de gestion courante comprennent entre autres:

- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de secours pour 151 520 €
- la participation financière de la commune au SIVOM de l'Est Gessien (555 486 €)
- les subventions au CCAS, à l'association Alfa3a pour la gestion des centres de loisirs (272 433 €) et aux autres associations

**Chapitre 66 :** ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette

### III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules ou biens immobiliers et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création. En recettes, en plus de l'autofinancement, coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement, participation PUP) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

#### A – Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 4 441 657,10 € et 734 967 € de crédits sont reportés en 2020. Ces reports correspondent à des recettes qui ont été notifiées à la commune (subventions) mais qui n'ont pas été perçues au 31/12/2019.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2019	CA 2019	RAR
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>1 441 090,00</b>	<b>667 325,20</b>	<b>734 967,00</b>
	Subvention Région	662 250,00	212 250,00	300 000,00
	Subvention Conseil Départemental	401 663,00	281 735,20	124 500,00
	DETR	232 257,00		279 257,00
	Fonds concours CCPG	67 500,00	113 340,00	
	Subvention FFT pour halle tennis	60 000,00	60 000,00	
	Participation Département et CAPG	17 420,00		31 210,00
<b>16</b>	<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>160,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations et fonds propres</b>	<b>3 523 384,70</b>	<b>3 394 506,74</b>	<b>0,00</b>
	10222 FCTVA	740 000,00	519 853,00	
	10226 Taxe d'Aménagement	250 000,00	341 269,04	
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 533 384,70	2 533 384,70	
<b>23</b>	<b>Immo en cours (reversement trop perçu Novade)</b>	<b>0,00</b>	<b>57,43</b>	
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>4 417 927,56</b>		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>320 000,00</b>	<b>312 843,77</b>	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>217 000,00</b>	<b>66 763,96</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>9 919 402,26</b>	<b>4 441 657,10</b>	<b>734 967,00</b>
<b>R001</b>	<b>Excédent n-1</b>	<b>655 965,04</b>	<b>655 965,04</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 575 367,30</b>	<b>5 097 622,14</b>	<b>734 967,00</b>

Les principales recettes d'investissement 2019 sont :

- les participations et subventions,
- le FCTVA pour 519 853 €,
- la taxe d'aménagement.

## **B – Les dépenses**

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 4 590 190.21 € et 1 965 107.70 € de crédits sont reportés en 2020. Ces reports correspondent à des dépenses engagées par la commune mais qui n'ont pas été payées au 31/12/2019.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2019	CA 2019	RAR
10	Dotation et fonds divers	140 000,00	138 401,29	
16	Remboursement d'emprunts	452 580,00	452 027,64	480,00
020	Dépenses imprévues	462 351,72	0,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	750,00	2 924,24	
041	Opérations patrimoniales	217 000,00	66 763,96	
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	2 256,00	2 376,00
21	Immobilisations corporelles	298 646,36	151 574,32	85 481,86
DETAIL	Dépenses d'équipement votées par opération	8 994 039,22	3 776 242,76	1 876 766,84
	BATIMENT	3 183 012,49	1 273 920,76	436 868,37
	TERRAIN	174 502,00	71 781,40	30 307,23
	VOIRIE	5 023 138,33	2 290 120,91	1 282 276,03
	RESEAUX et DIVERS	613 386,40	140 419,69	127 315,21
TOTAL	DES DEPENSES	10 575 367,30	4 590 190,21	1 965 104,70
D001	Déficit n-1			
TOTAL	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 575 367,30	4 590 190,21	1 965 104,70

Les principales opérations d'investissements réalisées en 2019 ont été les suivantes :

- la réhabilitation de la halle de tennis
- la 1<sup>ère</sup> phase des travaux de pérennisation de l'UEM
- l'aménagement de la nouvelle bibliothèque
- le développement de l'aire de jeux dans le parc du château
- l'aménagement du cœur de village
- l'aménagement du centre de Brétigny
- nouveau parking secteur école Grands Chênes avec arrêt de bus